

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/05**

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

**Séance du 22 février 2021 à 19H30
A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils**

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 14

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Alexandre RIESE,
Mmes Valérie DITTLY, Martine FROELICHER, Josiane SCHWEY, Laurence HOFFMANN-MARCHAL, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Elisabeth BOURGEOIS,

Membres absents excusés : M. DIDIERJEAN Philippe, M. MAZERAND Denis, M. GROSSE Olivier, M. Alexis UNTEREINER, M. Jean-Marc HENRY

**FIXATION DU MONTANT DU LOYER DES LOGEMENTS
COMMUNAUX :
Logement F4– 6b rue du 21 novembre**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération les montants des loyers.

Considérant les travaux de réfection complète assortis de la pose d'une cuisine intégrée, l'étude des prix de l'habitat neuf locatif observé au sein de la commune et dans l'agglomération de Sarrebourg, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : de fixer le montant du loyer mensuel des logements en question comme suit :

Logement F4 de 61 m² situé n°6b rue du 21 novembre : **400 €**

Art. 2 : Ces tarifs s'entendent hors charges incombant au locataire conformément au décret n° 87.713 du 26 Août 1987.

Art. 3 : d'imputer la recette correspondante à l'article 752 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 service général où les crédits sont votés.

Art. 4 : d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint chargé des bâtiments à établir et signer les baux de locations à intervenir

Art. 5 : d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint chargé des bâtiments à signer toutes les pièces du dossier

Réding, le 23 février 2021
Le Maire de Réding,

Denis LOUTRE

